

Image not found or type unknown



Le forfait code est-il obligatoire

Par **frod**, le **13/01/2011** à **21:13**

bonjour, rnrn je viens de passer mon code suite a une annulation de permis. J'ai réussi l'examen et l'auto-école ma présenté une facture de 260 €. Je m'étais présenté 4 fois au leçons en effectuant 6 h, alors je leurs est demandé si je pouvez payer à l'heure plutôt qu'au forfait. Il m'ont dit que se n'était pas possible, mais j'ai entendu dire le contraire, est-ce vrai ou est-ce un abus ?